

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mercredi 22 février 2017 à 13 h 30 11155, avenue Hébert

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

ÉTAIT ABSENT:

M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK Étaient aussi présents les employés cadres suivants : Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement Étaient aussi présents : M. Michel Dumais, directeur de cabinet en arrondissement M. Sébastien Otis, responsable du soutien aux élus Mombre de personnes dans la salle : zéro (0) Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA17 10 068

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 février 2017 à 13 h 30.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient déposés les avis de convocation;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 février 2017 à 13 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.01

CA17 10 069

Accorder une contribution financière de 107 600 \$ à l'organisme Programme Horizon Jeunesse pour l'organisation de camps jour pouvant accueillir 260 enfants de 5 à 12 ans durant l'été 2017 et approuver la convention ainsi que l'entente relative à la perception des frais d'inscription à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 107 600 \$ à Programme Horizon Jeunesse pour l'animation d'un camp de jour pouvant accueillir 260 enfants à l'été 2017 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme afin de régir les procédures de perception des tarifs d'inscription ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1173384004

CA17 10 070

Accorder une contribution financière de 107 600 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour l'organisation de camps jour pouvant accueillir 260 enfants de 5 à 12 ans durant l'été 2017 et approuver la convention ainsi que l'entente relative à la perception des frais d'inscription à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 107 600 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour l'animation d'un camp de jour pouvant accueillir 260 enfants à l'été 2017 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme afin de régir les procédures de perception des tarifs d'inscription ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
---------------------	----

20.02 1173384003

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans la salle.

À 13 h 40, l'ordre séance levée.	du jour	étant	épuisé,	Mme	Christine	Black,	mairesse	d'arrondissemer	nt, déclar	e la
Christine Black Mairesse d'arrondissement								Papineau, avoc arrondissement	ate	
Ce procès-ve	erbal a ét	é ratifi	é à la sé	ance o	du conseil	d'arron	ndissement	tenue le 13 mar	s 2017.	